

COPIE DE L'ORIGINAL

PAR COURRIEL

Québec, le 20 juin 2025

Madame Geneviève Biron  
Présidente et Cheffe de la direction  
Santé Québec  
930, chemin Sainte-Foy, 6<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1S 2L4

Madame la Présidente et Cheffe de la direction,

Le projet « Système d'information des finances, de l'approvisionnement et des ressources humains » (SIFARH) a été autorisé le 31 mai 2022 par le Conseil du trésor au coût de 202 M\$ pour une durée de 48 mois. Ce projet se décline en deux volets, soit « Gestion financière et approvisionnement » et « Ressources humaines ». La dernière publication au Tableau de bord des projets en ressources informationnelles du gouvernement du Québec (TBG), soit celle du 5 mars 2025, affichait un dépassement de coût de 112,9 % et un dépassement d'échéancier de 46,3 %.

Avant la création de Santé Québec, le projet SIFARH était sous la responsabilité du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Le 26 juillet 2024, dans une correspondance transmise par le sous-ministre de la Cybersécurité et du Numérique et dirigeant principal de l'information au dirigeant de l'information du MSSS en poste à cette date, et pour laquelle le sous-ministre de la Santé et des Services sociaux était en copie conforme, il y était rappelé, considérant que les paramètres initiaux du projet n'étaient pas respectés, qu'il serait nécessaire, en application de l'article 15 des Règles relatives à la gestion des projets en ressources informationnelles prises le 22 juin 2022 par le décret 1159-2022, d'obtenir une nouvelle autorisation du gouvernement, puisqu'un changement significatif à la portée et au coût du projet était observé. Cette lettre invitait également le MSSS à suspendre le projet d'ici là.

Le 12 septembre 2024, le ministre de la Cybersécurité et du Numérique recommandait au ministre de la Santé, en application de l'article 22.4 de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles et des organismes publics et des entreprises du gouvernement (LGGRI), de se joindre à lui pour suspendre le projet SIFARH le temps que soit réalisé un audit dont les recommandations guideraient les prochaines actions.

Le 4 octobre 2024, le ministre de la Santé répondait que SIFARH ne serait pas suspendu, mais que des démarches seraient entreprises pour revoir le dossier d'affaires dans le but de le soumettre à une nouvelle autorisation en fonction de nouveaux paramètres.

Le 8 octobre 2024, le sous-ministre de la Cybersécurité et du Numérique informait son homologue de la Santé et des Services sociaux que l'audit de performance serait réalisé par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) en vertu de l'article 22.2 de la LGGRI.

En février 2025, le rapport d'audit a été transmis à Santé Québec qui, depuis sa création le 1<sup>er</sup> décembre 2024, est maintenant responsable du projet SIFARH. Les constats du rapport démontrent que des lacunes importantes rendent difficile la possibilité d'effectuer un redressement significatif du projet. Ainsi, suivant la réalisation de cet audit, le 10 mars 2025, le ministre de la Cybersécurité et du Numérique demandait au ministre de la Santé qu'ils exigent de façon conjointe, et ce sans délai, l'arrêt du projet SIFARH.

Le 3 juin dernier, Santé Québec a transmis au MCN une demande visant à obtenir, comme le prévoit l'article 8 des Règles relatives à la gestion des projets en ressources informationnelles, la recommandation du dirigeant principal de l'information pour le projet « Système d'information en finances et approvisionnement » (SIFA) qui serait autorisé en remplacement du projet SIFARH considérant les changements significatifs à la portée, aux coûts et à l'échéancier de ce dernier.

Cette demande, accompagnée du dossier d'affaires, présente une nouvelle augmentation du coût du volet « Gestion financière et approvisionnement » qui totalise maintenant 280,8 M\$, soit une augmentation de coût de 182 % depuis 2022. Santé Québec ne dispose pas d'une enveloppe suffisante au Plan québécois des infrastructures – secteur des ressources informationnelles pour réaliser ce projet.

Le dossier d'affaires joint à la demande possède deux passages qui sont préoccupants. Le premier indique que « depuis le démarrage du plan de redressement, les avancées du projet ont été minimales, tandis que les coûts mensuels facturés (environ 2 M\$) continuent d'alourdir les écarts budgétaires ». Il y est également mentionné qu'un « montant mensuel d'environ 1,4 M\$ est versé au fournisseur pour maintenir l'équipe projet en place indépendamment des livrables. »

De plus, il est constaté que le projet de SIFA conserve les mêmes lacunes observées dans le volet « Gestion financière et approvisionnement » du projet SIFARH, notamment un contrat avec un prestataire de services défavorable pour le gouvernement Québec.

Ainsi la présente lettre constitue une **recommandation négative** du dirigeant principal de l'information pour le projet SIFA.

Bien qu'initialement il vous avait effectivement été demandé, considérant les changements importants aux paramètres du projet SIFARH, de déposer une nouvelle demande d'autorisation pour chacun des volets de ce projet, considérant d'une part, les lacunes constatées au rapport d'audit et d'autre part, le contexte actuel en ressources informationnelles quant à la dépendance des ministères et organismes du Québec envers les solutions étrangères pour l'hébergement des données sensibles, il vous est réitéré d'annuler sans délai le projet SIFARH, comme recommandé initialement.

Pour toute question relative à ce dossier, vos collaborateurs sont invités à communiquer avec la sous-ministre adjointe au dirigeant principal de l'information et à la gouvernance, Mme Mylène Martel à l'adresse [mylene.martel@mcn.gouv.qc.ca](mailto:mylene.martel@mcn.gouv.qc.ca).

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente et Cheffe de la direction, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre  
et dirigeant principal de l'information,



Stéphane Le Bouyonnec

C.C. M. Daniel Paré, sous-ministre de la Santé et des Services sociaux  
Mme Mylène Martel, sous-ministre adjointe au dirigeant principal de l'information et à la gouvernance, MCN